

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT 2000-35 ANNEXE A

DEMANDE DE PERMIS DE CLÔTURE

Permis de clôture n° :		Date :	
Conformément à l'article 6 du règlement sur les clôtures n° 2000-35, la permission d'ériger une clôture est accordée.			
Type ou description :			
Cour avant : _____ Hauteur / longueur		Cours latérales : _____ Hauteur / longueur	Cour arrière : _____ Hauteur / longueur
Coût estimé : _____ \$			
Nom du propriétaire ou du mandataire :			
Adresse :			
Tél. : _____			
Nom de l'entrepreneur :			
Adresse :			
Emplacement du projet (adresse et cadastre) : (adresse postale complète)			
N° de lot :	Conc. : Plan :	Zonage :	No de rôle : 02 09

DÉCLARATION

Je, _____, de/du _____
dans le _____ de _____, déclare solennellement :
que je suis le propriétaire ou le mandataire autorisé du propriétaire identifié dans la présente demande de permis de clôture;
que les déclarations contenues dans la présente demande sont véridiques et faites en toute connaissance des circonstances relatives à ladite demande;
que je ne connais aucune raison qui empêcherait que me soit délivré le permis de clôture en vertu de ladite demande,
et je fais cette déclaration solennelle consciencieusement, croyant qu'elle est véridique et sachant qu'elle a la valeur d'une déclaration faite sous serment aux termes de la *Loi sur la preuve au Canada*.

Signature du propriétaire ou de son mandataire autorisé

Date

Délivrance du permis approuvée par : _____

Chef du service du bâtiment

Droits : _____ \$

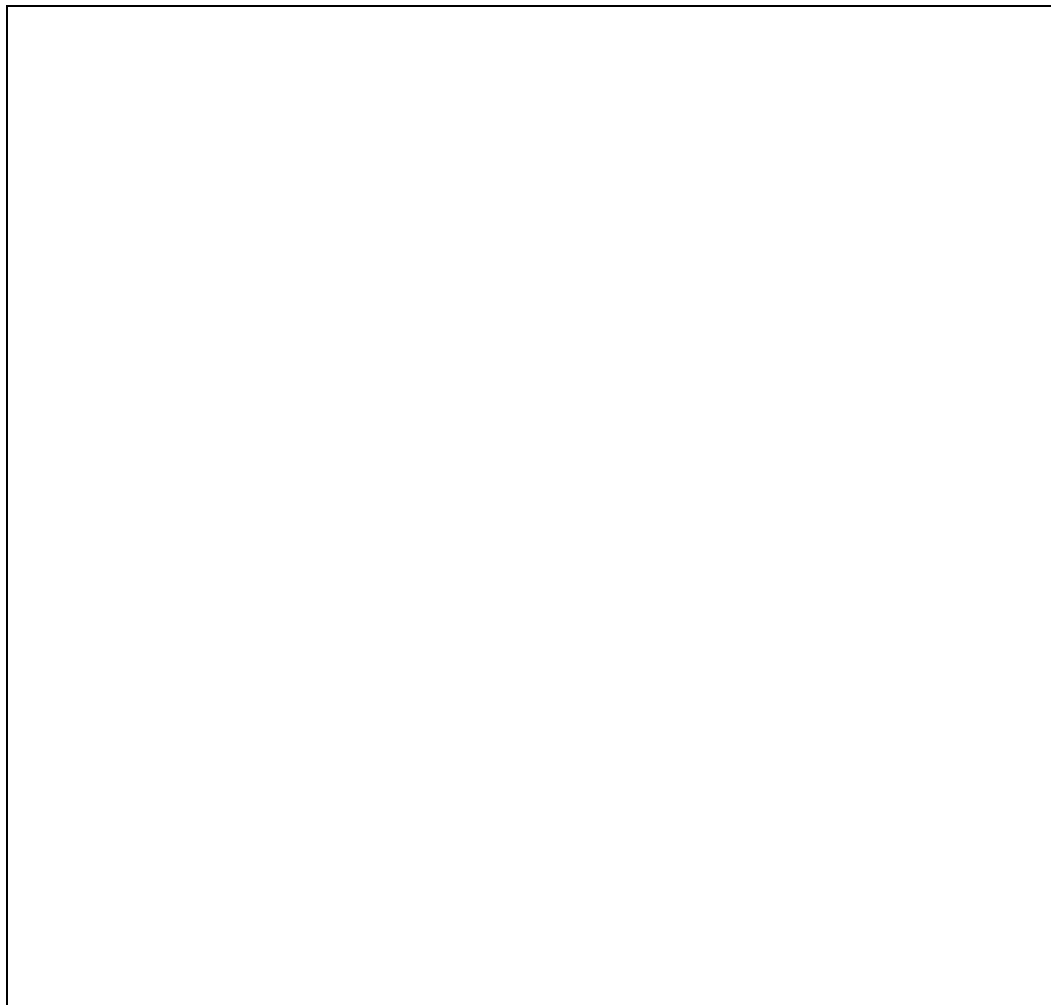
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CHAMPLAIN

RÈGLEMENT 2000-35 ANNEXE A

DEMANDE DE PERMIS DE CLÔTURE

Le présent document fait partie de la demande / du permis et doit être rempli avant la délivrance du permis de clôture, en application du règlement n° 2000-35 du Canton de Champlain.

Emplacement du projet :



Le propriétaire est responsable de l'emplacement de la clôture et doit se conformer au règlement sur les clôtures n° 2000-35, dont une copie est jointe.